



**Philosophie et finance : aux prises avec la responsabilité**

Jean-Claude Monod, Guillaume Cornut, Alexandre Pointier,  
Stéphane Delacôte, Marc Lenglet, Annalivia Lacoste  
& Fabian Muniesa

**Debating Innovation 2011 Vol. 1(1): 28-41**

## Philosophie et finance : aux prises avec la responsabilité

Jean-Claude Monod, Guillaume Cornut, Alexandre Pointier,

Stéphane Delacôte, Marc Lenglet, Annalivia Lacoste & Fabian Muniesa

### Résumé

Le philosophe Jean-Claude Monod (chercheur au Centre national de la recherche scientifique et enseignant à l'École normale supérieure) discute avec un groupe de spécialistes et praticiens de l'innovation financière. La conversation, menée le 30 mai 2011, porte sur le sens à donner à la notion de responsabilité dans le domaine de la finance et compte avec la participation de Guillaume Cornut (spécialiste de produits structurés chez BNP Paribas), Alexandre Pointier (enseignant à Sciences Po et anciennement spécialiste d'innovation financière chez Deutsche Bank et Barclays Capital), Stéphane Delacôte (administrateur de la Fondation des industries minérales, minières et métallurgiques, et anciennement spécialiste d'innovation financière chez BNP Paribas), Marc Lenglet (chercheur en gestion à l'European Business School et anciennement déontologue chez Crédit Agricole Chevreux), Fabian Muniesa (chercheur en sociologie de l'innovation à Mines ParisTech) et Annalivia Lacoste (chef de projet au sein de l'Observatoire pour l'innovation responsable). Le débat s'ouvre sur la notion de responsabilité en philosophie et se poursuit sur des considérations pratiques sur innovation financière, responsabilité collective, démocratie et vie politique.

**JCM (Jean-Claude Monod) :** Il me semble qu'il y a différentes façons d'appréhender la question de la responsabilité. Une première option est de rentrer dans la question à travers le problème de l'imputation : reconnaître ses actes, être capable de les assumer plus ou moins intégralement.

**GC (Guillaume Cornut) :** On peut reconnaître là le problème de la traçabilité : être capable de tracer la responsabilité d'une action, être capable de remonter jusqu'à son auteur, jusqu'à son responsable. C'est une notion qui a du sens en finance : rendre traçables les décisions d'innovation financière. C'est un problème d'autant plus important que les responsabilités semblent souvent se dissoudre dans la complexité des produits financiers. D'un autre point de vue, les auteurs des innovations financières ont tendance à afficher, parfois avec fierté, leur responsabilité, tout simplement parce que cela se reflète dans leur rémunération. La responsabilité est dans ces cas ouvertement réclamée. Le problème apparaît, bien évidemment, lorsque l'innovation tourne mal. C'est à ce moment que les dispositifs de traçabilité doivent être imposés.

**SD (Stéphane Delacôte) :** La question peut d'ailleurs se compliquer davantage, en tout cas en innovation financière, si l'on considère la distinction entre inventeur et utilisateur de l'innovation. C'est le problème classique de l'explosif et de la bombe : qui est responsable de l'explosion, l'inventeur de la dynamite ou le poseur de bombe ? Si l'on considère la sophistication de la finance contemporaine, on se rapproche davantage du cas de figure de la responsabilité de l'inventeur qui, même s'il a préconisé un usage mesuré de son invention, reste parmi les rares à pouvoir connaître effectivement le potentiel dévastateur d'une innovation qui se trouvera bien, tôt ou tard, entre les mains d'autres.

**GC :** Il faudrait imaginer, par exemple, que l'inventeur a alors l'obligation de rendre intelligible pour d'autres le comportement potentiel de l'innovation financière. L'innovateur devrait se livrer à un exercice de clarification à l'attention d'un public extérieur, il devrait le faire au moment où l'innovation se trouve à son stade naissant au sein de la banque.

**JCM :** On voit déjà très bien, dans cette discussion, comment la question de la responsabilité se diversifie rapidement. Le problème de l'imputation s'ouvre sur plusieurs niveaux. Parle-t-on de se voir imputer la conception de la chose, ou bien se voir imputer plutôt l'usage de la chose ? S'agit-il d'imputation morale ou d'imputation juridique ? Il faut distinguer les échelons de responsabilité, quitte ensuite à interroger les enchevêtrements réels entre ces échelons. Mais, dans l'ensemble, nous avons identifié un registre général qui est celui de l'imputation. Mais à côté il y a un autre registre, qui est plus large, je pense : c'est le registre de la réponse. La notion de réponse est dans le mot même de responsabilité. Il s'agit de regarder ce dont on peut répondre. Par exemple, je peux ne me considérer responsable que de ce que j'ai voulu. Dans ce cas, je circonscris clairement ma responsabilité à ma volonté, c'est-à-dire à ce que je vais vouloir intentionnellement. Mais on peut aussi penser que la responsabilité déborde le périmètre de l'intention. C'est le paradigme de la responsabilité défendu par Emmanuel Lévinas. La responsabilité déborde la liberté, on est responsable des autres. C'est vrai que cette vision peut devenir assez radicale. On est coupable d'exister, on est responsable dès qu'on occupe une place au soleil. J'existe, je suis responsable passivement envers autrui : c'est une vision qui peut sembler extrême. Mais c'est intéressant. Lévinas prend l'exemple des villes-refuges dans l'Ancien Testament : on se calfeutre, dehors c'est le désastre, mais il nous faut être soucieux de ce qui se passe dehors, il nous faut en être responsables. Vous voyez : c'est une idée plus large de la responsabilité qui implique des choses qui ne sont pas les effets voulus de mon action, mais qui découlent du fait même que j'occupe une position. Je peux être interpellé même si je n'ai rien fait intentionnellement. C'est une éthique plus exigeante, peut-être trop d'ailleurs. Où s'arrêter ? C'est le problème : le problème du périmètre de responsabilité. Mais je pense qu'aujourd'hui il y a, de manière générale, une mise en cause d'un paradigme restreint de la responsabilité, d'une responsabilité limitée à ma volonté, à mon intention, une responsabilité selon laquelle je n'y serais pour rien face à des effets collatéraux ou à des dérives que je ne maîtrise pas. On n'est plus dans ce paradigme.

**« La notion de réponse est dans le mot même de responsabilité. Il s'agit de regarder ce dont on peut répondre. Par exemple, je peux me considérer responsable que de ce que j'ai voulu. Dans ce cas, je circonscris clairement ma responsabilité à ma volonté, c'est-à-dire à ce que je vais vouloir intentionnellement. Mais on peut aussi penser que la responsabilité déborde le périmètre de l'intention. [...] Aujourd'hui il y a, de manière générale, une mise en cause d'un paradigme restreint de la responsabilité, d'une responsabilité limitée à ma volonté, à mon intention, une responsabilité selon laquelle je n'y serais pour rien face à des effets collatéraux ou à des dérives que je ne maîtrise pas. »**

Il faut anticiper les effets non voulus. Il faut être attentif aux dimensions qui débordent l'intentionnalité. Et je pense que cela s'impose aujourd'hui, même juridiquement.

**SD :** Cela rejoindrait aussi la distinction entre responsabilité individuelle et responsabilité collective ?

**JCM :** Ça rejoint ce même problème. En droit il existe une variété de mesures qui essayent de répondre à cette question. La notion de responsabilité sans faute, importante dans le traitement juridique des accidents du travail, en est un très bon exemple. L'entreprise est responsable de ses salariés même si elle n'est pas en faute directement. C'est encore une situation dans laquelle se délie le modèle de la responsabilité individuelle. C'est aussi une manière de rejoindre la critique hégélienne de Kant. Il y a une manière de penser la responsabilité qui est de la confronter à l'universalisation, c'est-à-dire à des principes universels. C'est la version kantienne. Puis il y a une critique hégélienne de cette version : sans rentrer dans les détails, cette critique tourne autour des apories de la morale kantienne, autour de la tension entre être responsable de tout et être responsable de ce qu'on a voulu individuellement. Hegel dit, principalement, qu'au plan individuel cela ne marche pas et qu'il faut attaquer la question sur le plan d'une moralité sociale, une moralité collective. Il y a pour Hegel une part inévitable d'aveuglement dans l'action individuelle. Il n'y aurait tout simplement pas d'action individuelle si celle-ci devait être complètement et universellement consciente d'elle-même et de sa portée. Cela ne marche pas. Mais cela n'empêche pas qu'il puisse y avoir une action morale. Donc il faut plutôt concevoir la moralité à un échelon qui permet quand-même l'action, et qui permet le risque de l'action, même de l'action immorale, mais qui permet de reprendre ça au niveau collectif.

**FM (Fabian Muniesa) :** La moralité comme une question de vie en collectif, de vie publique ? Cela touche alors à la question de la vie politique du collectif, la question de la démocratie ?

**JCM :** La notion de responsabilité comme réponse renvoie à la capacité de rendre compte mais aussi à la dimension de publicité, dans le sens de rendre public ce que l'on fait : la capacité d'en répondre publiquement. Nous avons là une composante essentielle de la démocratie. L'autre dimension centrale de la démocratie est d'associer à la décision ceux et celles qui sont potentiellement concernés par la décision. Je ne sais pas dans quelle mesure cela est possible, par exemple, dans le domaine de l'innovation financière.

**SD :** Réfléchir aux dispositifs qui permettent d'approcher cette dimension de la responsabilité dans le cas de la finance n'est pas facile. Une piste intéressante consiste à ouvrir l'innovation financière à plusieurs formes d'inspection et de développer avec soin certaines formes de transparence au sein des instances qui, à l'intérieur des établissements financiers, s'occupent

**« La notion de responsabilité comme réponse renvoie à la capacité de rendre compte mais aussi à la dimension de publicité, dans le sens de rendre public ce que l'on fait : la capacité d'en répondre publiquement. Nous avons là une composante essentielle de la démocratie. L'autre dimension centrale de la démocratie est d'associer à la décision ceux et celles qui sont potentiellement concernés par la décision. Je ne sais pas dans quelle mesure cela est possible, par exemple, dans le domaine de l'innovation financière. »**

de rendre compte des décisions d'innovation. Les " comités nouveaux produits " pourraient être caractérisées par un souci de publicité et de traçabilité.

**FM:** Comme cette publicité de l'innovation financière peut être articulée de manière opérationnelle ? Et, surtout, comment l'association des parties affectées peut-elle y être inscrite ?

**JCM:** Si dans les comités au sein desquels les nouveaux produits financiers sont discutés ne sont représentés que les acteurs internes à la banque, il manque une partie. La partie qui sera directement ou indirectement affectée mais qui est extérieure à la banque et qui sera difficile à représenter.

**SD:** Renforcer la dimension de publicité au travers de la publication raisonnée de ce qui est dit et fait dans ces " comités nouveaux produits ", puis introduire des procédures d'inspection, pourrait de fait servir à atteindre ces parties extérieures, en un certain sens.

**FM:** Cela contribuerait à développer une culture matérielle de la réponse au sein des " comités nouveaux produits " avec, à l'horizon, cette sollicitation des parties affectées. Mais à l'horizon seulement, pour l'instant. Pour l'instant, dans la pratique, ces comités nouveaux produits fonctionnent déjà dans la pratique comme des forums qui associent des parties prenantes, mais des parties prenantes internes à la banque uniquement.

**SD:** Se pose notamment le problème du dévoilement de la nature de l'innovation dans un contexte hautement concurrentiel.

**JCM:** Il faut donc réfléchir en termes de publication différée, en termes de moratoires sur les archives, en termes de délibération distribuée dans le temps. On peut imaginer une forme de confidentialité qui ne soit pas illimitée. On peut imaginer une confidentialité temporellement limitée et ouverte à un contrôle externe.

**FM:** Mais, dans l'ensemble, le rapprochement entre responsabilité et démocratie reste important.

**JCM:** Je pense que le rapport entre responsabilité et démocratie est crucial. C'est un rapport qui maintenant se généralise. Que les personnes potentiellement concernées par un acte d'innovation soient prévenues, associées au débat, associées à la décision : cela est devenu une exigence courante dans de multiples domaines.

**« Je pense que le rapport entre responsabilité et démocratie est crucial. C'est un rapport qui maintenant se généralise. Que les personnes potentiellement concernées par un acte d'innovation soient prévenues, associées au débat, associées à la décision : cela est devenu une exigence courante dans de multiples domaines. »**

**FM:** C'est un chantier encore ouvert en finance.

**JCM:** Je ne connais pas bien ce domaine, mais j'essaie d'imaginer ce que cela aurait pu donner dans le cas de la récente crise financière. On aurait par exemple pu imaginer que la titrisation complexe des prêts hypothécaires à risque soit soumise à une sorte de présentation et de discussion avec les représentants du secteur immobilier et des ménages consommateurs de crédits immobiliers, avec une clarification et une justification collective des risques encourus.

**AP (Alexandre Pointier):** Mais, dans ce cas précisément, la totalité des parties affectées avait intérêt à l'époque à développer ces produits de crédit, les particuliers comme les entreprises et les états. Le problème n'était pas tant une mise à plat de l'intérêt individuel que chacun avait en faveur ou contre le développement de ces produits. Le problème était plutôt la nature du risque. Ces risques ne sont d'habitude pas bien capturés, ils ont une distribution bien particulière. Les risques qui sont facilement envisageables sont, du coup, repérables et la discussion sur la prise de risque est naturellement facile. Là je dirais que nous sommes dans un autre registre.

**SD:** Dans ce genre de cas, il est clair maintenant qu'une transparence, qu'une publicité sur les risques, sur les justifications, sur le fonctionnement des produits est nécessaire. Par contre, si l'on considère la dimension de la décision démocratique, le problème potentiel est en effet qu'une décision collective émerge en faveur de l'innovation risquée, alors qu'une prise de conscience collective sur les dangers agrégés de l'innovation n'est pas envisageable au moment de la décision.

**JCM:** Je pense que l'essentiel de l'interprétation de la dimension démocratique a surtout à voir avec la nécessité que les instances qui évaluent le risque ne soient pas juges et parties. On le voit très bien dans d'autres domaines, par exemple dans les débats actuels sur le nucléaire. L'impression maintenant assez généralisée est que le milieu dans lequel les décisions se prennent est très endogène et ne fait pas place à des points de vue externes. Même si le risque est complexe et difficile à appréhender pour tout un chacun, il faut éviter que le jugement sur ce risque ne soit monopolisé par les acteurs qui sont à l'intérieur de l'industrie. Cela apparaît comme une condition essentielle de la qualité de la responsabilité de la décision.

**SD:** La décision de rester dans ou de sortir du nucléaire doit-elle être rendue par une procédure démocratique ? Il y a un risque, comme dans l'exemple de la crise du crédit : celui de s'engager dans une voie potentiellement irresponsable car c'est l'intérêt immédiat de chacun.

**« Même si le risque est complexe et difficile à appréhender pour tout un chacun, il faut éviter que le jugement sur ce risque ne soit monopolisé par les acteurs qui sont à l'intérieur de l'industrie. Cela apparaît comme une condition essentielle de la qualité de la responsabilité de la décision. »**

**JCM:** Mais déjà on aura un point d'avance si cela a été collectivement débattu. Puis le rapport à la responsabilité apparaîtra quand aura émergé un choix assumé par les citoyens. Il n'apparaîtra pas si la décision est l'affaire d'un petit groupe dans son coin.

**AP:** Que ce soit dans le domaine de la finance ou du nucléaire, où d'autres domaines dans lequel existent des scénarios peu probables de fin du monde, pour ainsi dire, très peu de personnes peuvent se figurer quelle est la meilleure façon de procéder, quelle est la meilleure façon de mettre ces scénarios sur le devant de la scène. Déjà, dans le domaine de la finance, est-ce qu'en 2000 le scénario de 2008 aurait pu tout simplement être imaginé ?

**SD:** A minima un débat aurait pu être organisé, avec des tentatives multiples d'imaginer des potentialités. Cela n'aurait sans doute pas débouché sur le bon scénario, sur la bonne certitude. Mais au moins le débat aurait existé, et débouché peut-être au moins sur une meilleure compréhension des enjeux et une meilleure façon d'assumer les responsabilités futures.

**GC:** En tout cas maintenant personne n'osera négliger, ni en finance ni ailleurs, le scénario de la catastrophe très improbable.

**SD:** Espérons-le, mais la culture financière évolue vite. Peut-être que dans à peine un an le traumatisme de la crise aura été complètement effacé.

**ML (Marc Lenglet):** La question de la culture financière est cruciale. Que fait un financier ? Un financier, ça calcule. Son activité professionnelle consiste à prévoir des risques, les calculer, les mettre dans des boîtes et éventuellement imaginer des manières de les valoriser, d'en tirer profit. Le financier préfère donc prendre en compte des risques prévisibles, prévisibles par eux, et de négliger les autres. Il n'a ni l'art ni l'habitude d'appréhender les événements incalculables et incommensurables. Même les régulateurs ont tendance à raisonner comme-ça. La question est donc la suivante : comment les acteurs de la finance peuvent-ils se donner les moyens d'appréhender un événement incommensurable ? En 2000 il n'y avait en effet pas de manière d'anticiper 2008 parce que cela n'avait pas de sens du point de vue de la culture calculatoire dans le monde de la finance. Peut-être en effet qu'une approche basée sur le débat, consistant à imaginer des événements, à en discuter de manière purement qualitative aurait pu apporter quelque chose.

**SD:** Une approche qui aurait insisté sur la dimension " brainstorming ", en effet.

**ML:** Oui, développer de nouvelles formes d'expression, de controverse, de langage. La question du langage est également cruciale. Pourquoi certains produits financiers sont inaccessibles ? Parce qu'ils sont écrits dans un langage qui n'est compréhensible que par certains experts. Or les produits financiers sont essentiellement des textes, des documents

**« Comment les acteurs de la finance peuvent-ils se donner les moyens d'appréhender un événement incommensurable ? En 2000 il n'y avait en effet pas de manière d'anticiper 2008 parce que cela n'avait pas de sens du point de vue de la culture calculatoire dans le monde de la finance. Peut-être en effet qu'une approche basée sur le débat, consistant à imaginer des événements, à en discuter de manière purement qualitative aurait pu apporter quelque chose. »**

écrits et, d'ailleurs, signés. C'est peut-être dans la forme d'écrire et de décrire les produits financiers, puis aussi de les signer, que l'on pourra avancer dans le domaine de la responsabilité.

**FM:** Il s'agirait donc de garder trace d'un débat sur telle ou telle innovation financière, garder trace des différentes manières de la décrire, des différentes discussions sur qui signe quoi, sur qui assume la paternité de quelle partie et dans quelles circonstances.

**JCM:** Tout à fait, la signature renvoie à la possibilité de répondre. Un comité anonyme qui ne laisse pas de trace des délibérations construit une responsabilité limitée.

**GC:** Dans les "comités nouveaux produits" au sein des banques d'investissement, des personnes sont nommément signalées et des documents sont signés, ce qui nous rapproche donc beaucoup de cette idée de l'identification des responsables. Mais ce sont des procédures fixées par l'établissement lui-même, il n'y a pas de règle généralement établie et tout cela dépend encore beaucoup des dispositions prises par chaque banque.

**SD:** Il y a très clairement des banques dont les procédures de "comités nouveaux produits" ou "NPA", pour "new product approval", sont très avancées, très rigoureuses et, en un certain sens, très responsables. Mais ce n'est pas réglementé. Ce sont des pratiques qui sont pour l'instant très peu présentes dans les divers textes de régulation.

**GC:** C'est certain, et la conséquence c'est qu'il peut y avoir des établissements moins bienveillants, en l'absence d'une explicitation des procédures au niveau de l'industrie financière dans son ensemble. Mais il faut s'inspirer de l'existant. Et c'est vrai par exemple que, dans la plupart des cas, les conditions pour que la prise de responsabilité soit actée sont présentes. N'oublions pas que dans le milieu de la finance, l'auteur d'une innovation financière aura tendance à se mettre en avant en assumant très clairement la paternité, en la signant. La base est donc là pour que l'individu puisse être obligé de se mettre au clair avec lui-même en assumant la responsabilité aussi des externalités de son innovation. Cela rejoint la question de l'imputation que nous évoquions tout à l'heure, notamment de l'imputation juridique.

**ML:** Cela dit, aujourd'hui la construction d'un produit financier est un processus très disséminé, qui demande l'intervention de plusieurs individus à plusieurs niveaux. L'objet financier est lui-même dématérialisé, c'est de l'écriture sur écran. Le cas des produits dits "structurés" est particulièrement frappant: établir la structure du produit, les clauses légales, les paramètres de tarification, tout cela est une activité collectivement distribuée. Il y a une difficulté à savoir à qui revient quoi et à établir une carte précise des responsabilités individuelles. Cela ne veut pas dire que c'est impossible, mais l'imputation devient une affaire parfois hautement technique.

**SD :** Puis les choses deviennent encore plus distribuées et complexes quant on quitte le moment de la création de l'innovation et qu'on la suit dans sa diffusion, dans son utilisation. N'oublions pas que les problèmes apparaissent surtout, en finance comme ailleurs, non pas au moment de l'innovation en train de naître mais quand une multitude d'acteurs l'utilisent, l'imitent, la transposent à d'autres contextes. Responsabiliser l'innovation financière demanderait alors de prendre en compte ces trajectoires, ou bien de veiller à ce que la décision d'innovation soit réversible, au moins partiellement.

**FM :** Jusque là nous avons eu tendance à imaginer la responsabilisation en finance comme quelque chose qui relève des pratiques des professionnels, de leurs procédures et de leur culture. Or on pourrait nous reprocher une vision un peu naïve. Pour beaucoup de commentateurs, l'innovation responsable en finance ne peut venir que de la sanction et de la contrainte. Une discipline de la responsabilité ne serait en fait possible que si elle est imposée de l'extérieur.

**JCM :** L'imputation ouvre la possibilité de la sanction. Et il peut exister plusieurs formes de sanction, depuis la sanction pénale jusqu'à l'humiliation publique.

**SD :** Cela suppose souvent d'arriver à identifier le niveau individuel de la responsabilité. Or la responsabilité collective met en question de manière redoutable la formule de la sanction. Le problème se pose ouvertement dans le cas de la crise financière. Qui punir ? L'ensemble de la profession bancaire ? Y compris les régulateurs ?

**FM :** Et quelles seraient les bonnes alternatives ?

**SD :** Les alternatives passent par le développement de cultures professionnelles qui encouragent le comportement vertueux. Conditionner les postes de dirigeant dans l'industrie financière à une expérience dans des tâches d'inspection ou d'audit serait un exemple. On peut imaginer un monde en effet dans lequel les chefs de salle de marché dans les banques d'investissement ont dû se roder à l'examen du caractère responsable ou pas de telle ou telle innovation.

**AP :** Cette dimension éducative est essentielle. Elle ne devrait pas être limitée aux responsables de salle de marché. Mais je pense qu'il faut inévitablement la combiner à la sanction. Le mélange de carotte et de bâton me semble inévitable.

**SD :** Prenons telle banque, dans laquelle il existe des comités " New Product Approval " sérieux, et telle autre, où ces comités n'existent pas ou ont un rôle très léger. Je pense vraiment que la différence s'explique par la culture professionnelle des cadres et des dirigeants, leur éducation professionnelle, leur forme de socialisation à la finance. Ce n'est pas tellement lié à la possibilité d'une sanction ou pas.

**« N'oublions pas que les problèmes apparaissent surtout, en finance comme ailleurs, non pas au moment de l'innovation en train de naître mais quand une multitude d'acteurs l'utilisent, l'imitent, la transposent à d'autres contextes. Responsabiliser l'innovation financière demanderait alors de prendre en compte ces trajectoires, ou bien de veiller à ce que la décision d'innovation soit réversible, au moins partiellement. »**

**JCM:** Pour atteindre une amélioration éthique et pédagogique, la loi peut pourtant jouer un rôle, sans aller obligatoirement jusqu'au mécanisme de punition généralisée. Si la seule forme de sanction se limite à une sorte de désaveu professionnel, ce n'est peut-être pas assez.

**SD:** Mais alors, comment faire pour sanctionner une responsabilité collective ? Reprenons le cas de la crise financière : tout le monde, banquiers, régulateurs, gouvernements ont eu une part de responsabilité.

**JMC:** Oui, je comprends le problème. Il s'agirait donc plutôt d'imaginer des mécanismes institutionnels pour que cela ne se reproduise pas. C'est cela ? Et, parmi ces mécanismes, identifier des points où des personnes s'exposent à des sanctions juridiques. Mais tout cela est assez abstrait, j'en conviens. C'est difficile.

**FM:** Il faut peut-être partir de situations concrètes de responsabilité collective. Pensons à la situation où un trader dans une salle de marché ne pense rien faire de mal à titre individuel mais sent que quelque chose ne va pas au niveau collectif. Quelque chose peut arriver, mais ce n'est ni moi ni toi le responsable, c'est peut-être " nous ", mais un " nous " un peu indéfini et qui ne se reconnaît pas, et puis en plus personne n'ose en parler parce que tout simplement cela ne se fait pas. Comment démêler la responsabilité ?

**JMC:** Malheureusement on retombe forcément dans une responsabilisation des personnes une par une, à un certain moment. C'est le problème aujourd'hui classique en philosophie politique et morale de savoir comment juger les acteurs d'une institution totalitaire dont les membres vont invoquer l'obligation d'obéir ou des formes de responsabilité diffuse. La valeur pédagogique du procès de ces situations consiste précisément à restituer un sens de la responsabilité individuelle, au moins partiellement. Y compris pour des personnes qui ne sont pas les auteurs d'actes criminels directs, mais qui se situent à l'intérieur de chaînes de responsabilité.

**FM:** Toutes ces questions pratiques posées à propos de l'innovation financière semblent se connecter à des problèmes philosophiques importants.

**JCM:** Oui, la philosophie aujourd'hui se pose en effet ce genre de questions. La question de la responsabilité est revenue sur le premier plan notamment à partir de la critique d'un paradigme subjectif de l'action. Je pense à des auteurs comme Hans Jonas. La responsabilité est quelque chose qui concerne un périmètre plus ample que l'individu, et plus ample aussi que le moment présent : les personnes affectées ne sont parfois pas encore là. La mise en avant du modèle de la délibération est aussi importante en philosophie politique. La représentation de ceux qui n'ont pas voix au chapitre a été longuement thématifiée, y compris dans le domaine de l'écologie politique par des auteurs comme Bruno Latour. L'écologie et la technique redistribuent en effet les cartes de l'agir humain, et cette

thématique est importante en philosophie aujourd'hui. Et elle permet de rediscuter de démocratie. C'est vrai que Jonas est souvent critiqué pour avoir posé la question des limites de la démocratie comme instrument de la responsabilité. Mais la question a le mérite d'être intéressante.

**AP :** Le problème actuel de la crise du système des retraites permet de bien mettre en lumière les limites de la solution démocratique : le système est extrêmement difficile à réformer et la recette démocratique n'est pas forcément la meilleure, puisqu'elle a tendance à favoriser les générations actuellement en retraite.

**JCM :** Oui, mais l'alternative qui consiste à donner tout le pouvoir aux experts ne passe plus dans nos sociétés. Ou passe de moins en moins. Cela correspondrait quelque part à un vieux modèle paternaliste de la responsabilité, dont la critique a été menée de façon très vive au 18<sup>ème</sup> siècle, notamment par Kant : celui du gouvernant qui se présente comme prenant soin des citoyens comme de ses enfants. Il y a toujours une attente en ce sens, bien sûr. Mais je ne pense pas qu'on puisse en faire un modèle dominant aujourd'hui. Cela n'exclut pas que pour des sujets complexes comme le nucléaire la démocratisation doive s'appuyer sur un rôle fort de l'expertise : le rôle de rendre lisibles, rendre intelligibles, rendre du coup discutables et " délibérables " ces questions-là. Dans ces questions-là, l'expertise est bien entendu incontournable. Mais est-ce qu'elle doit avoir le dernier mot ?

**FM :** Ajoutons aussi le fait que, précisément dans ces questions-là, il y a également controverse entre les experts, des experts qui doivent donc se conformer eux-mêmes à des formes de discussion et de délibération.

**JCM :** C'est vrai, la question de la démocratie se pose aussi dans les milieux experts. Elle se pose un peu partout.

**FM :** Ces jours-ci on a beaucoup entendu parler de démocratie dans les médias. Suite aux mouvements de révolution démocratique dans les pays arabes, c'est aujourd'hui dans les rues d'Espagne, avec le mouvement des " indignés " de la Puerta del Sol à Madrid, que l'on voit pointer une agitation qui compte, parmi ses deux thèmes centraux, la responsabilité de la crise financière et la démocratisation de la vie politique.

**JCM :** Oui, je pense qu'on assiste à un ébranlement d'un certain mode de gouvernement : dans des pays proprement autoritaires d'une part, mais aussi ces derniers temps, dans une moindre mesure, dans les pays démocratiques confrontés à des situations de crise. Une part de la population ne supporte plus que les dirigeants s'arrogent le droit de décider de ce qui est bon pour elles en limitant les prérogatives démocratiques, limitation qui a pu prendre la forme extrême d'un état d'urgence institutionnalisé qui a caractérisé des pays comme l'Égypte ou qui caractérise encore la Syrie. En Espagne, la problématique est tout à fait autre,

certainement. Mais c'est vrai que cela rejoint très directement le problème de la responsabilité financière, avec la question de l'endettement des États, les mesures de sauvetage face à la crise financière, et la prise de décisions qui engagent le collectif au présent et dans le futur. La Grèce s'apprête à vendre à peu près tout ce qui était public. Ce sont des décisions qui affectent des collectifs qui ont une impression de dépossession. Et le discours de l'expertise n'est plus tellement acceptable. L'idée qu'il faut hypothéquer les possibilités d'action politique au présent aussi bien que dans le futur n'est pas facilement admise. Si on n'a plus la possibilité de décider, il n'y a plus de politique. Est-il acceptable de dire que, parce que les États se sont tellement endettés, alors il y a un certain nombre de décisions qui sont obligatoires et qui ne sont plus discutables ?

**SD :** Oui, mais, en quelque sorte, le surendettement des États c'est précisément la démocratie qui l'a fortement favorisé.

**JMC :** Je vois. C'est un gouvernement éclairé qui devrait pouvoir trancher. Mais il faut arriver à éviter l'alternative d'un gouvernement non démocratique. Notamment dans un contexte où les experts sont de moins en moins fiables. Crise nucléaire, crise financière : l'idée que les experts savent et doivent gouverner les choses techniques et que par conséquent la démocratie doit leur céder sa place, ça ne marche pas.

**SD :** Ça ne marche pas, en effet.

**JMC :** Il faut forcément introduire des modes de gouvernement qui incluent la consultation et la délibération, pas forcément au final le vote, mais au moins des formes de regard extérieur et de discussion qui impliquent le profane.

**ML :** Le rôle du déontologue dans les établissements financiers, le "compliance officer" qui est censé contribuer à la vérification de la conformité des produits et des opérations, est intéressant de ce point de vue là. Le déontologue peut être considéré comme l'expert qui apporte un regard informé, mais aussi comme le profane qui veille à ce que la controverse autour de l'innovation financière puisse s'exprimer.

**FM :** En réalité, la question de la démocratie pose aussi la question de la souveraineté : de la souveraineté de l'État. Pour réfléchir à la démocratie on a besoin, en un certain sens, de cette figure de l'État souverain. Or un certain nombre d'évolutions dans le champ de la finance semblent mettre en crise, où du moins entre parenthèse, cette question de la souveraineté.

**JMC :** Il y a en effet un mouvement de mise en cause de la souveraineté, en tout cas dans sa forme classique, la souveraineté impliquant la décision souveraine du politique au niveau national, sur un territoire. Tout cela me semble très largement contourné. Mais, inversement, tout le mouvement qui consistait à dire que la question de la souveraineté de l'État était

**« La Grèce s'apprête à vendre à peu près tout ce qui était public. Ce sont des décisions qui affectent des collectifs qui ont une impression de dépossession. Et le discours de l'expertise n'est plus tellement acceptable. L'idée qu'il faut hypothéquer les possibilités d'action politique au présent aussi bien que dans le futur n'est pas facilement admise. Si on n'a plus la possibilité de décider, il n'y a plus de politique. – Oui, mais, en quelque sorte, le surendettement des états c'est précisément la démocratie qui l'a fortement favorisé. »**

dépassée, qu'on était au-delà de tout ça, en régime de mondialisation, tous ces points de vue se sont aussi " plantés ", d'une certaine façon. On l'a vu avec la crise financière : l'appel à l'État reste une ressource maîtresse. Je pense que tout cela renvoie au fait qu'en politique il faut aussi des personnes à qui s'adresser, il faut cette fonction protectrice d'un cadre qui a été longtemps celui de l'État. Il n'y a donc pas de disparition de la souveraineté, même s'il y a eu une mise en cause de celle-ci, notamment dans sa version absolutiste, dans le sens d'un État souverain qui n'aurait des comptes à rendre qu'à lui-même.

**FM :** Il existe actuellement une controverse sur ce que l'on appelle les " CDS souverains ", des produits financiers, des " dérivés de crédits " appelés " Credit Default Swaps " qui sont assimilés à des paris sur la solvabilité des états, dans la mesure où ils constituent des sortes d'assurances censées protéger leurs acquéreurs du risque de défaut de paiement des états émetteurs de dette. Certains peuvent y voir un pari financier sur la souveraineté.

**JMC :** Je trouve cela inquiétant. L'idée que les marchés exercent un jugement sur la qualité des États souverains dans leur fonction économique et monétaire, c'est inquiétant.

**SD :** Au départ, ces produits, ces " CDS souverains " n'étaient pas foncièrement inquiétants. Ils se présentaient comme une bonne chose, et se présentent aujourd'hui encore comme une bonne chose dans une certaine mesure. Il faut les envisager comme des instruments qui permettent de signaler si un État dérape ou ne dérape pas dans la gestion de sa dette. Si le CDS part dans un certain sens, c'est bien parce que l'État en question, la Grèce typiquement, a fait des choses qui ne sont pas nettes. C'est un processus pragmatique qui permet de détecter des conduites impropres, des états qui font des bêtises.

**ML :** Mais est-ce que c'est vraiment un problème qu'un État fasse des bêtises ? Un État n'est pas une entreprise.

**SD :** Disons que c'est problématique. Mais ce qui est certain c'est qu'il y a d'autres dispositifs permettant de surveiller les bêtises qu'un État pourrait faire, des dispositifs qui sont peut-être plus adaptés à la nature de l'État. Mais l'intérêt du marché, tout de même, c'est que si un État commence à se comporter de manière erratique, et bien ça se voit.

**FM :** Mais cela suppose alors que l'État, parce qu'il se sait regardé par les marchés financiers, va du coup transformer sa conduite pour servir ce regard.

**SD :** Voilà. Et c'est sur ce point que la controverse est intéressante et que l'inquiétude serait davantage justifiée. L'État, dans ce cas, ne serait plus tout à fait souverain.

**JCM:** Puis il y a la question des critères auxquels sont soumis les États dans ce cadre-là. Est-ce que ce sont des critères neutres ? Politiquement neutres ? Où est-ce que ça renvoie à l'idée qu'il n'y aurait qu'une manière de gérer l'État qui est correcte ? Carl Schmitt est un auteur très critiquable à plein d'égards, mais l'idée qu'en affaires d'État le politique doit primer sur l'économique est assez pertinente. Il ne faut pas que ce soit la puissance économique qui dicte son action à la puissance politique.

**FM:** C'est une vraie controverse, que l'on voit pointer aujourd'hui sur divers terrain, pas seulement sur celui des CDS souverains.

**JCM:** Et ce qui est assez révélateur est que l'on assiste aujourd'hui parfois à un retour du politique sous une forme assez primaire, mais pas forcément en un sens péjoratif : des gens qui vont sur des places publiques et qui disent " non, on n'en veut plus de ça ". C'est intéressant, on a souvent dit que la politique était maintenant complètement déterritorialisée, diffuse, et puis là on retrouve précisément des gens qui se réunissent dans des places.

**SD:** Sur la place publique, dans un sens très littéral.

**AP:** La discussion ressemble beaucoup à celle portant sur le financement des campagnes politiques : faut-il ou non limiter les montants dont les politiques disposent pour financer leurs campagnes ? Si les montants sont illimités, une entreprise peut dépenser autant qu'elle veut pour appuyer un candidat. Ce n'est plus un processus démocratique dans la mesure où plus on a d'argent plus on peut influencer. La même situation se pose pour les CDS souverains. Plus vous êtes un gros fonds d'investissement, plus vous pouvez déterminer où est-ce que la Grèce va emprunter demain. Si vous êtes le plus gros fonds d'investissement du monde vous pouvez dire : la Grèce va emprunter à 800 points de base demain, j'emmène le CDS à 800, c'est moi tout seul avec mon argent qui décide. Comment rendre le processus plus démocratique ? Comment le rendre plus citoyen ?